



Avis n° 1

Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
9.4 – Vœux et Motions

Date de convocation :
20/12/2018
Membres présents : 25
Membres ayant donné pouvoir : 8
Membre(s) excusé(s) : 0
Membre(s) non excusé(s) : 0
Nombre de votants : 33
Affiché le 26/12/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, Adjoint, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVEZ Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEAURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Motion pour la défense des services publics locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Motion pour la défense des services publics locaux

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

La Ville d'Etaples-sur-mer est une commune qui connaît des difficultés réelles, comme en témoigne l'existence d'un Quartier Politique de la Ville, seul QPV du territoire de la circonscription, d'un Réseau d'Éducation Prioritaire, d'un taux de chômage explosif, de plus de 30% de logements sociaux ; l'étude socio-démographique récemment réalisée fixe d'ailleurs le nombre d'étaplois vivant sous le seuil de pauvreté à 2 500 pour une

population de 11 500 habitants !

Alors que toutes les institutions (État, collectivités territoriales, chambres consulaires...) s'attachent à développer des programmes de lutte contre le chômage, d'amélioration de la qualité des services publics, nous constatons le départ de Pôle Emploi, le transfert du centre de tri de la poste à Saint-Martin-Boulogne et la fermeture de la trésorerie le 31 décembre prochain, bien que notre Ville soit socialement sinistrée.

La réorganisation des services publics a mis à mal le service rendu à la population étaploise, sans tenir compte de sa situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affirmer son attachement aux valeurs du service public de proximité, notamment à destination des populations les plus fragiles, et appelle de ses vœux, en cette fin d'année, que les pouvoirs publics prête à l'avenir une attention particulière à la situation de la Ville d'Etaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 abstention

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.